

# Rapport Administratif



MUNICIPALITÉ DE  
**CASSELMAN**  
MUNICIPALITY

Titre : Création d'un programme de stage pour les inspecteurs en bâtiment

Numéro de rapport : BAT-3-2024

Date : 28 mai 2024

Documents justificatifs :

Annexe A – Politique de programme de stage pour les inspecteurs en bâtiment

Soumis par : Martin Allard, Chef du bâtiment

---

## Recommandation(s)

Que le Conseil accuse réception du rapport administratif BAT-3-2024; et

Accuse réception de la politique de programme de stage pour les inspecteurs en bâtiment, présenté à l'annexe A.

## Recommendation(s)

That Council acknowledges the reception of administrative report BAT-3-2024; and

Acknowledges receipt of the Building Inspector Internship Program Policy presented in schedule A.

---

## Objectif

Mise en place d'un programme de stages pour les inspecteurs, conforme aux exigences du code du bâtiment de l'Ontario, afin de sensibiliser le public tel que requis par le code.

---

## Analyse

En 2022, le Ministère des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario a élaboré les directives pour un nouveau modèle de stages de formation des inspecteurs municipaux en bâtiment. Ce modèle permet aux municipalités de créer leur propre programme plutôt que de rejoindre celui administré par la province. Cette initiative s'inscrit dans les objectifs de la loi de 2022 visant à accélérer la construction de logements.

Une politique, conforme aux exigences du code du bâtiment de l'Ontario, a été mise en place. Après approbation par le conseil municipal, cette politique sera soumise à la province comme le requiert le programme.

Ce programme constitue un outil précieux pour l'intégration des nouveaux employés et offre une approche

proactive et efficace pour répondre aux nombreuses exigences de qualification dans l'industrie. Un programme comme celui-ci permet à l'employé, approuvé au budget, de démarrer plus rapidement dans la formation et les tâches requises, par exemple, en permettant à un employé de commencer légalement à effectuer des inspections et l'examen de plans dès l'embauche sous la supervision du Chef des bâtiments.

---

## Impact Financier

Détail	Budget approuvé	Dépenses encourues à ce jour	Dépenses projetées pour ce projet	Variance
Aucun	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

La politique d'enregistrement d'un inspecteur en bâtiment en tant que stagiaire n'entraîne aucun coût pour la municipalité. Cette politique ne représente aucun engagement financier pour la municipalité.

---

## Références

Ontario Building Code 2012 – Division C 3.1.4.3 (2)(d)

---

## Autres Options

Approbation

Yves Morrissette, Directeur général

